

DELIBERATION
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 14 JANVIER 2021

Compte-rendu affiché le : 15 janvier 2021

Date de transmission en Sous-Préfecture : 15 janvier 2021

N° 21-01-01

Date de la convocation du Conseil Municipal : 8 janvier 2021

OBJET :

Engagement, liquidation et mandatement de dépenses d'investissement avant le vote du budget 2021.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice au jour de la séance : 29

Secrétaire de séance : Thomas ROCHETTE

Membres présents à la séance :

Philippe DENIS – Jacques DECHANDON – Solange MORERE – Gilles GRANGIER - Mireille PAULET – Gérard ALLANCHE – Arlette PEREIRA – Guy BERNE – Christian BECUWE - Suzanne BOICHON – Régine CHEVALLIEZ – Edith CONSIGNY – Daniel DUCROS – Françoise PION – Marie-Hélène BRUNET - Gérard GRANGE – Serge GRANGE – Michel FRANCHINI-Christine PALLEY – Joaquim DE ALMEIDA – Thomas ROCHETTE – Céline BENNICI – André HUBERT – Georges DUBESSET – Marie-Hélène BOUILHOL – Aurélie DESBREE – Romain MONTELMARD.

Membres absents, excusés ayant donné pouvoir :

Geneviève NIGAY à Solange MORERE.

Membre absent :

Lydie THOLLOT.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210114-21-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet: 15/01/2021

Affichage : 15/01/2021



OBJET DE LA DELIBERATION :

ENGAGEMENT, LIQUIDATION ET MANDATEMENT DE DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2021

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment son article L.1612-1, qui précise : «..... En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. ... »

Vu les délibérations budgétaires en date des 18 juin, 16 septembre, 15 décembre 2020 adoptant les documents budgétaires relatifs à l'exercice écoulé,

DEPENSES D'INVESTISSEMENT 2020 :

CHAPITRE	CREDITS VOTES AU BP 2020 (OUVERTS) a	RESTES A REALISER INSCRITS AU BP 2020 (REPORTS) b	CREDITS OUVERTS AU TITRE DES DECISIONS MODIFICATIVES VOTEES EN 2020 c	MONTANT TOTAL A PRENDRE EN COMPTE d = a + c
20 Immo, incorporelles	199 710,00 €	322 770,04 €	-59 000,00 €	140 710,00 €
21 Immo, corporelles	488 360,60 €	247 915,78 €	-18 100,18 €	470 260,42 €
23 Immo, en cours	1 268 565,21 €	1 000 574,73 €	-651 270,00€	617 295,21 €
TOTAL				1 228 265,63 €
Limite ouverture de crédits				25 %
Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées				307 066,41 €

Considérant la nécessité d'engager certaines dépenses d'investissement sans attendre le vote du budget primitif du nouvel exercice,

Considérant que les dites dépenses d'investissement ne pourront dépasser le quart des crédits ouverts au budget de l'exercice 2020, soit 307 066,41 €.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210114-21-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2021
Affichage : 15/01/2021

Monsieur le Maire propose d'ouvrir les programmes d'investissement suivants :

Numéro Opération	Libellé	Montant ouverture de crédit
0121	Matériel 2021	50 000,00 €
0221	Bâtiments communaux 2021	50 000,00 €
0321	Divers 2021	50 000,00 €
1019	Fumoir Casino Le Lion Blanc	100 000,00 €
204	Subventions d'équipement versées	8 000,00 €
	TOTAL	258 000,00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AFFECTE** les crédits suivants :
 - 50 000,00 € à l'opération 0121 – Matériel 2021
 - 50 000,00 € à l'opération 0221– Bâtiments Communaux 2021
 - 50 000,00 € à l'opération 0321 – Divers 2021
 - 100 000,00 € à l'opération 1019 – Fumoir Casino Le Lion Blanc
 - 8 000,00 € à l'opération 204 – Subventions d'équipement versées
- **DIT** que ces ouvertures de crédit, d'un montant de 258 000,00 € seront reprises au budget primitif 2021 lors de son adoption,
- **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre tous les membres présents.

EXPEDITION CONFORME AU REGISTRE
A ST-GALMIER, le 15 janvier 2021.

LE MAIRE,
Philippe DENIS.



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214202228-20210114-21-01-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/01/2021

Affichage : 15/01/2021